

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Paris, le 16 FEV. 2010

Le directeur général

Le directeur général de l'aviation civile

à

Monsieur le secrétaire national

Nos réf. : 1 0 0 1 6 4 /DG

Affaire suivie par : Francis Massé  
francis.masse@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 01 58 09 4100 – Fax : 01 58 09 37 15

Monsieur le secrétaire national,

Les protocoles de la DGAC ont pour vocation de rassembler l'administration et les personnels sur des objectifs communs, alliant modernisation du service public et progrès social.

Le nouveau protocole 2010 doit avoir la même ambition. Il me paraît urgent de remettre sur les rails des négociations capables d'aboutir à un minimum de consensus sur notre avenir et sur les évolutions de nos métiers afin de ne pas mettre en péril un processus de dialogue qui a toujours été le meilleur garant de la cohésion de la DGAC.

Pour progresser dans les négociations le Gouvernement a retiré le projet d'établissement public et a accepté de replacer à partir de 2011 l'évolution des effectifs dans un cadre de croissance du trafic, tout en clarifiant les objectifs de la France par la construction du ciel unique européen. Comme l'a indiqué le Secrétaire d'Etat aux Transports, si c'est au gouvernement de fixer le cadre des discussions du protocole DGAC, les modalités de construction du FABEC restent ouvertes pour aller vers un modèle intégré, reprenant en particulier les valeurs du service public et préservant les statuts des personnels de la DGAC ainsi que les éléments de toute la chaîne de sécurité, en particulier la surveillance.

Je fais appel dans ce contexte à tous les syndicats pour donner une chance au dialogue et à l'écoute, afin d'éviter de s'enfoncer dans les conflits et les divisions, destructeurs de nos valeurs de service public, extrêmement dommageables pour nos usagers et qui ne pourront que nous attirer de nouvelles critiques alors que nous sommes déjà mis en cause par le rapport très sévère de la cour des comptes.

Je vous invite donc à rejoindre les groupes de travail et à y apporter vos contributions.

Présent  
pour  
l'avenir

Le GT GPEEC est essentiel pour ne pas bloquer la procédure de recrutement car une concertation est nécessaire sur la répartition de ces recrutements alors même que des marges de manoeuvre ont été dégagées pour 2010 et les années suivantes.

Le GT social est aussi important pour traiter des attentes des personnels dans ce domaine notamment sur les dossiers de la formation du personnel, de l'action sociale, de la prévoyance et celui d'un régime complémentaire de pension.

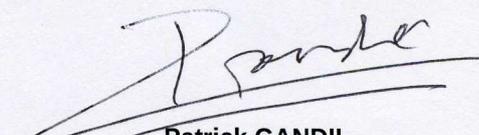
En ce qui concerne la construction européenne, le plus important est de discuter aujourd'hui du mandat de la négociation que nous allons devoir mener avec nos partenaires du FABEC avant la fin 2010, année du traité FABEC, pour promouvoir nos valeurs de service public et obtenir des garanties pour tous les personnels de la DGAC. Ceci concerne la navigation aérienne mais tout autant les domaines de la surveillance et de la réglementation. Un premier pas a été fait au cours du dernier sommet franco-allemand pour jeter les bases d'un accord politique. Mais nous ne sommes qu'au tout début des discussions avec nos partenaires. Je ne vous demande pas de vous prononcer pour ou contre la décision gouvernementale de réaliser le FABEC intégré mais je vous propose de discuter des garanties à atteindre à l'occasion de ce traité, ce qui j'en suis sûr peut rassembler les personnels.

L'unité de la DGAC est l'une des valeurs fortes de notre culture interne à laquelle je n'entends pas attenter. J'ai toutes les assurances du Gouvernement, du Ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat à cet égard. La DGAC restera garante de la sécurité du transport aérien sur notre territoire et dans toutes ses composantes : navigation aérienne, construction aéronautique, aéroports, compagnies aériennes, aviation générale et métiers support. Elle restera aussi garante de la formation et de la qualification de tous des personnels de l'aviation civile. Elle restera enfin la « maison commune » des personnels de notre administration, garantissant leurs statuts et leurs carrières en maintenant les passerelles nécessaires entre tous les métiers. Le nouveau protocole sera l'occasion de conforter la DGAC dans toutes ces missions tout en poursuivant la concertation sur la nécessaire évolution des métiers, des recrutements, des formations, etc.

Je vous propose donc de concentrer les discussions des deux prochains mois sur les valeurs communes, les garanties, les évolutions des métiers, des formations et des recrutements, susceptibles de faire l'objet d'un large consensus et de fonder les bases d'un nouveau protocole DGAC. Le reste fera l'objet d'études complémentaires ou sera consolidé dans le cadre des discussions que nous devons avoir avec nos partenaires pendant les deux ans de ce protocole.

Ceci suppose bien entendu que les GT reprennent en se concentrant sur ces objectifs avec des mandats adaptés. D'ici deux mois, je mettrai sur la table un projet de texte protocolaire résultant des discussions de ces GT et visant à obtenir l'accord d'un nombre significatif de syndicats afin de permettre une signature du nouveau protocole avant la mi-2010. Il est important en effet de pouvoir disposer d'une vision claire des éléments essentiels que nous voulons voir inscrits dans le traité sur le FABEC, avant la phase de négociation avec nos partenaires qui va s'intensifier au second semestre pour aboutir à la mise au point du traité d'ici la fin 2010. Il est aussi très important de disposer avant la préparation du budget triennal 2011-2013, des éléments issus de ce nouveau protocole, avec tous les arbitrages nécessaires.

Je suis bien évidemment à votre disposition pour vous recevoir et convenir des modalités exactes de reprise de ce dialogue qui vise à retrouver la voie d'une démarche protocolaire constructive et ouverte à tous.



Patrick GANDIL